

Strasbourg, le 20 février 2025

AP/CAT(2025)01
Or. anglais

**ACCORD EUROPEEN ET MEDITERRANEEN SUR LES RISQUES MAJEURS
(EUR-OPA)**

**REUNION DU BUREAU DU COMITE DES CORRESPONDANTS PERMANENTS
PAR VISIOCONFERENCE**

20 FEVRIER 2025

RAPPORT DE REUNION

PARTICIPANTS:

Membres du Bureau:

Dominika Reynolds (DR): Présidente
Ana Freitas (AF): Vice-Présidente
Anton Micallef (AM): Vice-Président
Mikaella Mala (MM): Ex-Présidente

Secrétariat du Conseil de l'Europe (CoE):

Krzysztof Zyman (KZ): Secrétaire exécutif d'EUR-OPA
Catherine Emezie (CE): Secrétariat d'EUR-OPA

1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR AP/CAT(2025)OJ01

Le secrétaire exécutif souhaite la bienvenue aux participants et présente les objectifs de la réunion. L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. DECLARATION DU SECRETAIRE EXECUTIF

Le secrétaire exécutif, M. Krzysztof Zyman, a fait le point sur les activités et les développements récents de l'EUR-OPA.

Le secrétariat examine les propositions de projets soumises par les centres spécialisés en vue de signer prochainement des conventions de subvention. La liste des propositions de projets a été examinée et approuvée par le sous-comité des projets. À ce jour, cinq propositions de projet ont été soumises et le secrétariat discute avec certains centres des aspects financiers des propositions de projet afin de s'assurer que le financement est alloué de manière équitable. KZ a réitéré que la priorité de financement serait donnée aux centres spécialisés situés dans les Etats membres de l'Accord.

KZ a informé le Bureau de la prochaine réunion du groupe multidisciplinaire sur l'environnement (11-13 février) et a remercié Anton Micallef de s'être rendu disponible à court terme pour y participer au nom de l'accord. La réunion du GME examinera la « Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement », qui fait notamment référence aux catastrophes naturelles et aux risques climatiques.

La question de l'inclusion du droit à un environnement propre, sain et durable dans le projet de stratégie est débattue en profondeur, en tenant compte du rapport et des conclusions du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) sur la nécessité et la faisabilité d'un instrument garantissant le droit à un environnement propre et sain.

KZ a également indiqué qu'aucun financement n'avait été obtenu à ce stade pour le projet « Enhancing Civilian Preparedness for Technological Disasters in Ukraine » (ECP-TDU) (*Améliorer la préparation des civils aux catastrophes technologiques en Ukraine* (ECP-TDU)).

3. PREPARATION DE LA PROCHAINE REUNION DU COMITE DES CORRESPONDANTS PERMANENTS

Le Secrétaire exécutif a rappelé les travaux en cours sur les obligations des États et le droit d'être protégé contre les effets graves du réchauffement climatique : réalisation du droit à un environnement sain et durable face aux risques et aux menaces des catastrophes naturelles. Considérant les conclusions du rapport du Comité directeur pour les droits de l'homme sur la nécessité et la faisabilité d'un instrument garantissant le droit à un environnement propre et sain, KZ a appelé à la plus grande prudence quant aux nouvelles mesures prises par le CPC, en vue de maintenir la cohérence de l'approche et de ne pas préjuger des décisions du CM.

Les membres du Bureau ont convenu qu'avant de prendre d'autres mesures dans le domaine susmentionné, le Comité devrait compléter son travail en examinant comment les informations

transmises par les autorités sont reçues, traitées et suivies par les différents groupes de la population et quelles mesures doivent être prises pour rendre la communication plus efficace.

4. FONCTIONNEMENT DE L'ACCORD

EUR-OPA continue de fonctionner sans changements majeurs et sans adhésions ou retraits signalés au cours des derniers mois. Le budget pour 2025 a été adopté par le Comité des Ministres à la fin du mois de novembre 2024. Il est identique à celui de 2024, ajusté uniquement pour tenir compte de l'inflation.

5. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

6. FIN DE LA REUNION